



Procès-verbal
Le mardi, 2 mai 2000 - n° 101

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 112 Loi sur la sécurité incendie.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel du Bureau des services financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 1077-20000502)

M. Bégin, ministre de l'Environnement, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Environnement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1078-20000502)

2 mai 2000

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, Mme Normandeau (Bonaventure) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 15 141 membres de la Fédération des clubs de l'âge d'or de l'est du Québec, concernant le régime d'assurance-médicaments.

(Dépôt n° 1079-20000502)

Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Cholette (Hull) une demande d'intervention sur une violation de privilège mettant en cause Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, en rapport avec l'annonce de l'adoption de six projets de loi dans un document, intitulé « La Réorganisation municipale », rendu public le 25 avril dernier.

M. le Président prend cette affaire en délibéré.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne aujourd'hui le Yom Hashoah, soit la Journée internationale de commémoration des victimes de l'Holocauste.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

2 mai 2000

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite M. Payne (Vachon)
et son épouse pour la naissance de leur fille.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission des finances publiques, pour ceux du ministère du Revenu;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère du Travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et ceux dévolus à l'aide financière aux municipalités, aux villages nordiques et à l'administration régionale Kativik;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Famille et de l'Enfance;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux dévolus à l'Agriculture et à l'Alimentation et ceux dévolus aux Pêcheries.

2 mai 2000

À 15 h 27, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 mai 2000, à 14 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU